

**L'APN REPREND SES TRAVAUX EN PERIODE PREELECTORALE**

**Les députés adoptent et examinent les derniers textes de cette législature**

*L'Assemblée populaire nationale a repris hier ses travaux en séance plénière. A cette occasion, les députés ont adopté deux ordonnances et débattu deux autres projets de loi.*

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Le quorum n'était certes pas atteint, hier, à l'ouverture de la séance, mais l'hémicycle de l'APN n'a pas tardé à se remplir. «Nous étions quelque peu inquiets car les travaux ont repris en pleine période préélectorale.

Mais les absents n'étaient pas très nombreux surtout dans les rangs du FLN puisque la plupart des députés sont à Alger pour attendre les résultats de la réunion de l'instance exécutive de leur parti qui se déroule actuellement au Moncada», constatait, hier, un cadre de la chambre basse du Parlement. Amar Saïdani, président de cette institution, était d'ailleurs absent hier.

Il a été remplacé au perchoir par Mohamed Kenai, vice-président et député de Médéa. Au menu de cette plénière : adoption de deux ordonnances, l'une relative aux incompatibilités et obligations attachées à certains emplois et fonctions tandis que l'autre concerne l'amendement de la loi relative aux mines ; ainsi que les débats autour du projet de loi amendement le code civil et celui relatif à la gestion et protection des espaces verts.

A propos du premier texte de loi, qui a été présenté par le secrétaire général du chef du gouvernement, celui-ci vise à assurer «une plus grande protection des intérêts de l'Etat» en interdisant aux cadres titulaires de fonctions «de détenir en cours d'activité, par eux-mêmes ou par personnes interposées à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, des intérêts auprès d'entreprises ou organismes dont ils assurent un contrôle, une surveillance ou avec lesquels ils ont conclu un marché ou émis un avis en vue de la passation d'un marché».

Les personnes concernées ne peuvent exercer une activité liée à leurs fonctions durant une période de deux années après la fin de leur mission. Plus connue sous le terme de pantouflage, cette pratique sera dorénavant passible de 6 mois à un an d'emprisonnement et d'une amende allant de 100 000 à 300 000 DA.

La seconde ordonnance, qui amende la loi relative aux mines, permettra à l'avenir aux wallis d'octroyer les autorisations d'exploitation des carrières après avis des deux agences minières (Agence nationale des biens miniers et Agence nationale de géologie et du contrôle minier) et des services compétents de la wilaya. L'amendement du code civil vient, quant à lui, mettre fin à la problématique des baux de location. Ainsi, les nouvelles dispositions rétablissent les droits des propriétaires.

«Le bail prend fin à l'expiration du terme convenu, sans qu'il soit nécessaire de donner congé. Toutefois, le preneur peut mettre fin au contrat de bail, pour toute raison familiale ou professionnelle. Il doit en aviser le bailleur par acte extrajudiciaire, avec un préavis de deux mois», indique l'article 469 bis1 de ce projet de loi.

De son côté, le ministre de l'Aménagement et de l'Environnement a présenté un texte de loi portant gestion et protection des espaces verts. Notons, enfin, que l'APN reprendra ses travaux aujourd'hui avec la présentation de deux lois d'orientation, l'une concerne l'enseignement supérieur et l'autre la formation et l'enseignement professionnels.

T. H.

**LA VENTE DE GAZ A L'ESPAGNE EST PLAFONNEE**

**Chakib Khelil crie à la discrimination**

Dans une interview publiée hier dans le quotidien espagnol *El País*, le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, a déploré les limitations imposées par Madrid au volume de gaz pouvant être vendu en Espagne par Sonatrach.

Selon son ministre, l'Algérie n'est pas satisfaite du fait que Sonatrach, qui fournit plus du tiers du gaz espagnol, puisse commercialiser directement son gaz en Espagne mais avec un plafond d'un milliard de mètres cubes, soit environ 7% du gaz que notre pays exporte vers le royaume ibérique.

Et Chakib Khelil de dénoncer «l'évidente discrimination» dont notre pays fait l'objet puisque «il y a 43 sociétés qui commercialisent du gaz en Espagne. Aucune n'est soumise à des restrictions de temps ou de quantité.



En Algérie, les entreprises espagnoles sont accueillies à bras ouverts. La coopération stratégique dont parlent les responsables espagnols est à double direction». Ce faisant, l'Algérie est en train de renégocier à la hausse le prix du

tiers du gaz qu'elle vend au groupe espagnol Gas Natural. Négociés dans le cadre de contrats à long terme, à une époque où ils étaient plus bas, l'Algérie entend augmenter le prix de 20% en deux étapes, la hausse

devant être de 6% pour le commerce espagnol.

A ce propos, le ministre a indiqué que les deux pays étaient «sur le point de trouver un accord, mais Gas Natural a fait marche arrière ayant dû penser qu'elle avait une plus grande capacité de négociation».

A propos de la création d'une Opep du gaz, Chakib Khelil a indiqué que cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion des exportateurs à Doha le 9 avril prochain, précisant toutefois qu'il est «possible qu'elle soit soulevée par l'une des délégations» participantes.

Selon lui, «tant que le marché du gaz ne sera pas arrivé à maturité, il ne peut y avoir une Opep du gaz bien que l'idée mérite d'être étudiée».

C. B. /Agences

**OUYAHIA AU FORUM DE LA RADIO CHAINE I**

**“L'extradition de Khalifa tôt ou tard”**

*Le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Ahmed Ouyahia, invité hier du Forum de la Radio Chaîne I, a apprécié positivement le procès Khalifa qui vient de s'achever au tribunal de Blida avec le verdict que tout le monde sait, convaincu, en outre, de l'extradition tôt ou tard de Abdelmoumen Khalifa. «Je n'ai pas de raison de croire que les Britanniques ne livreront pas cette personne», a-t-il dit.*

Sofiane Ait Iflis Alger (Le Soir) - Le patron du RND, qui a indiqué n'éprouver aucune gêne à parler de cette affaire, comme pour mettre aussi à l'aise l'animatrice du forum qui a voulu restreindre l'intérêt des confrères présents à la seule élection législative, a souligné que «le procès a donné une image réelle sur la capacité de la justice algérienne à traiter ce genre de dossiers».

Ouyahia a, dans le prolongement de son appréciation, estimé que, tôt ou tard, les Britanniques livreront Abdelmoumen Khalifa. «L'Algérie et la Grande-Bretagne ont signé une convention d'extradition. Je n'ai pas de raison de croire que les Britanniques ne livreront pas cette personne (Abdelmoumen Khalifa, ndlr).

Cela interviendra tôt ou tard.» Le secrétaire général du RND a considéré aussi que cette question ne sera d'aucune incidence négative sur la relation algéro-britannique. «Cela ne va pas influencer sur la relation entre l'Algérie et la Grande-Bretagne. Les deux pays ont des domaines de coopération élargis.»

taines wilayas. Ouyahia a refusé cependant de lever le mystère autour de sa propre candidature. Il a à ce propos invité la presse à patienter encore quelques jours pour être fixée. Ouyahia a maintenu aussi à fermer les listes de candidatures de son parti à «ceux ayant une implication dans le terrorisme, durant la décennie écoulée».

Pour le patron du RND, le taux de participation sera certainement des plus appréciables. «Le peuple algérien a l'habitude de surprendre. Je vous rappelle juste la surprise de 2004.»

S'agissant des craintes de fraude exprimées par les uns et les

autres, le chef du RND a considéré que cette crainte est infondée à partir du moment où les partis, après la révision de la loi électorale, peuvent opérer une surveillance du scrutin de bout en bout.

Ouyahia, cela dit, est convaincu que l'alliance présidentielle sortira largement majoritaire de ces joutes. «Je m'imagine mal que cette alliance triangulaire n'arrache pas la majorité.»

Le secrétaire général du RND a dit respecter le choix du FFS de boycotter les législatives mais regrette qu'il en soit ainsi.

«On respecte le choix, mais il est regrettable qu'un parti à un ancrage social ne participe pas. Le parti est un acquis au pluralisme.»

Par rapport à El Islah, Ouyahia a considéré que la décision de Zerhouni «permet au moins à une frange du parti de participer aux élections et, au parti, d'encre exister».

S. A. I.

